



B.P. 394 Douala (Cameroun)
Tél. : (237) 233 425 416 / 233 433 698
(237) 699 681 421 / 677 707 417
info@pallisco-cifm.com
www.pallisco-cifm.com



CHARTRE ETHIQUE

PREAMBULE

Cette Charte éthique contient l'énoncé des principes généraux de légalité, d'équité, de transparence et de comportement qui représentent les conditions nécessaires pour le développement de l'activité de PALLISCO et CIFM, dans le cadre de la réalisation des objectifs économiques, environnementaux et sociaux que ces entreprises se fixent. Ce document est conçu comme base de consolidation des principes éthiques pour chaque société, ainsi qu'un moyen pour garantir et soutenir la réputation de ces entreprises. Pour respecter cet ensemble de principes, droits, devoirs et responsabilités PALLISCO et CIFM se proposent de fixer des normes de conduite visant à orienter les comportements au sein de l'entreprise. Avec l'élaboration de cette charte éthique, ces entreprises se positionnent ainsi clairement sur certains sujets. Ce document donne aux collaborateurs les outils pour faire face à certaines situations et agir en cohérence avec les principes et les valeurs de ces entreprises. PALLISCO et CIFM s'engagent à se conformer aux règles de la présente charte et avoir des standards élevés de conduite dans les activités professionnelles, marqués par l'intégrité et la loyauté en évitant les conflits d'intérêts.

DESTINATAIRES ET CHAMP D'APPLICATION

Les destinataires de la Charte éthique qui sont tenus de respecter les principes ici contenus sont tous les employés et collaborateurs de PALLISCO et de CIFM. Chaque destinataire est tenu de se conformer à cette Charte éthique, retenant son importance fondamentale pour poursuivre un modèle d'entreprise éthiquement responsable.

Dans les relations avec les tiers, les destinataires de la Charte éthique devront adopter le comportement le plus approprié pour empêcher toutes éventuelles violations des règlements applicables. PALLISCO et CIFM mettent en œuvre des initiatives de formation appropriées visant à promouvoir la connaissance de cette Charte éthique et à sensibiliser tous les employés sur son application.

PRINCIPES DE CONDUITE DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE

Honnêteté :

Les relations avec les fournisseurs et les clients sont fondées sur des critères de coopération, loyauté, équité et respect réciproque. Aucune activité de l'entreprise ne peut justifier d'entrer dans un processus de corruption actif ou passif. PALLISCO et CIFM opèrent en respect des lois de l'état Camerounais auxquelles chacun est tenu de se conformer.

Équité en cas de conflit d'intérêts :

Dans toute activité, il faut éviter des situations où la nature et l'objet des sujets peuvent faire apparaître des conflits d'intérêts. Cette situation apparaît si une personne poursuit un intérêt personnel particulier dans le cadre de sa mission ou de son travail. Ces situations sont sanctionnées.

Discrétion :

PALLISCO et CIFM garantissent la confidentialité et la protection des informations personnelles en leur possession nécessaires à leur activité professionnelle. Elles veillent à ce que les informations obtenues dans le cadre du travail soient utilisées à des fins strictement professionnelles.

Valeur des ressources humaines :

Le respect de l'intégrité physique, morale et culturelle de la personne, représente une valeur fondamentale pour CIFM et PALLISCO. PALLISCO et CIFM ont mis en place un ensemble de dispositifs collectifs et individuels pour assurer la sécurité au travail. Elles développent également des actions d'information et de formation pour accroître les savoir-faire ou l'évolution des personnes.

Protection de l'environnement :

Les sociétés PALLISCO et CIFM contribuent à préserver l'environnement en ayant adopté des règles de gestion forestières responsables. Depuis des années, la ligne des entreprises a été caractérisée par l'amélioration des performances environnementales et l'utilisation des ressources tenant compte de la protection de l'environnement, comme une valeur fondamentale. Les améliorations en question sont perceptibles par les activités d'aménagement forestier, de protection de la faune et de sylviculture.

Santé et sécurité :

Les sociétés PALLISCO et CIFM ont toujours été impliquées dans la diffusion de la culture sur la sécurité pour le respect du cadre normatif existant en la matière, en particulier :

- dans la mise en œuvre des actions de prévention visant à préserver la santé et la sécurité des travailleurs ;
- dans la maintenance et le renouvellement des éléments et dispositifs de sécurité ;
- dans l'identification, la maîtrise et la gestion des risques ;
- dans l'activation des programmes de formation au sein de la société sur les sujets spécifiques de la santé et de la sécurité selon ce qui est prévu de la législation en matière ;
- assurant l'application et le maintien à tous les niveaux de la société, des procédures opérationnelles et adéquates en matière de sécurité.

Tout le monde est donc impliqué comme partie active et réceptive en matière de santé et de sécurité au travail, pour améliorer constamment les conditions de prévention des risques professionnels.

Environnement de travail :

Chaque destinataire de la charte est tenu de contribuer à la construction et au maintien d'un climat de respect mutuel, montrant l'attention aux collègues et à la sensibilité de chacun, dans un climat de pleine coopération et collaboration.

Qualité des services et produits :

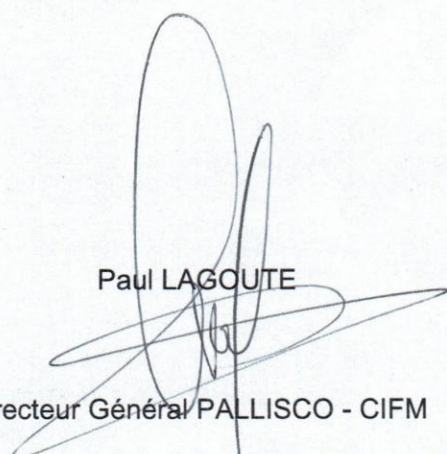
Les sociétés PALLISCO et CIFM sont attentives aux besoins des clients et à l'évolution du marché. Elles veillent à la qualité des produits et des services et à la satisfaction de leurs

clients. Des processus de suivi de la production permettent de maintenir un haut niveau de qualité.

MISE EN OEUVRE, CONTROLE ET DIFFUSION

Les sociétés PALLISCO et CIFM s'engagent à diffuser et faire connaître la Charte par les moyens classiques d'affichage au sein de l'entreprise. Toute nouvelle version de la charte sera également portée à connaissance des personnes. Il s'agit que les destinataires s'approprient les principes et valeurs énoncés dans cette charte dans l'exercice de leur travail.

Le 10/02/2021
Douala - Cameroun
V01



Paul LAGOUTE

Directeur Général PALLISCO - CIFM

Page 3 sur 3

PALLISCO

Exploitation Forestière – Transformation Bois
Sarl au capital de 900 000 000 F CFA

N° R.C. DLA/1991/B/10783 - N° Contribuable : M107100001742U
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)

Centre Industriel et Forestier de Mindourou

Scieries – Séchoirs – Raboterie

Sarl au Capital de 450 000 000 F CFA

N° R.C. DLA/1996/B/016073 - N° Contribuable : M059600008291 Q
Siège social : 478, avenue des cocotiers, BP 394 DOUALA (Cameroun)